AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1704
FR0000053514-FS0729

25 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PCAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2017, la société par actions simplifiée Novacap[1] (21 chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33 167 - 69 134 Ecully Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 juillet 2017, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société PCAS et détenir 11 496 968 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 75,93% du capital et 74,76% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions PCAS dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Novacap sur les actions de la société PCAS[3].

[1] Société contrôlée indirectement par Eurazeo.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 141 725 actions représentant 15 379 291 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, étant précisé que la société PCAS détient 1 159 216 de ses propres actions.
[3] Cf. notamment D&I 217C1686 du 24 juillet 2017.